Envoyé en préfecture le 09/12/2022

ID: 031-213101884-20221206-2022064-DE

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le







## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

## Nº 2022/064

## SEANCE DU 06 DECEMBRE 2022

NOM	BRE DE ME	MBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27

Date de la Convocation

29/11/22

Date d'Affichage

13/12/22

Objet de la Délibération

Attribution d'une subvention l'association exceptionnelle Artitudes.

L' an deux mille vingt-deux, le six décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs, sous la présidence de M. Christophe Tountevich, Maire.

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, DASSENOY, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE, MONFRAIX, SANDOVAL.

Absents: M. LOUBEAU, Mme RANCHET Mme LEROUX procuration à M. DAGUES BIE Mme GARCIA procuration à Mme DASSENOY Mme TRIAES procuration à M. PANAVILLE M MARC procuration M JUMEL Mme EVEN procuration à Mme PADRA

M COMBLET procuration à M TOUNTEVICH M. SARICA procuration à Mme VITRICE

M. CHONG KEE procuration à Mme MONFRAIX

Secrétaire : M. AITA

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'association Artitudes dans le cadre de l'organisation du spectacle de fin d'année.

Cette somme sera prélevée à l'article 6574 du budget.

Ainsi fait et délibéré en Mairie Les jour, mois et an que dessus Pour copie conforme, M. le Maire, Christophe Tountevich

